FRC.1.1621b.

1525 -

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

Case FRC 13968

FAIT

AU NOM DU COMITÉ

DE CONSTITUTION,

Par le Citoyen BARRERE, Député du Département des Hautes-Pyrénées,

SUR l'invitation à faire aux Amis de la Liberté & de l'Égalité, de préſenter leurs vues ſur la Conſtitution à donner à la République Françaiſe.

Le 19 Octobre 1792, l'an premier de la République;

IMPRIMÉ PAR ORDRE

DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Le comité de Conſtitution, en jettant ſes regards ſur les importans travaux dont vous l'avez

THE NEWBERRY LIBRARY

1926.

chargé, en a réglé l'ordre ; mais il a penſé qu'il y avoit une meſure préliminaire à propoſer à la Convention nationale, meſure qui, ſans arrêter le cours des opérations du comité, pourra les éclairer et produire des réſultats utiles.

Il a penſé qu'au moment où les repréſentans du Peuple Français s'occupent de tracer un nouveau plan de conſtitution, ils devoient s'environner de toutes les lumieres, interroger par-tout le génie de la Liberté, accélérer les progrès de l'eſprit public, recueillir les bienfaits de la liberté de la preſſe, appeler tous les citoyens à concourir plus particuliérement à la rédaction des conditions du nouveau pacte ſocial, établir une correſpondance politique & morale avec les philoſophes & les publiciſtes, aſſocier tous les eſprits pour mieux réunir toutes les volontés, & donner à l'opinion publique l'initiative ſolemnelle qui lui appartient ſur tous les objets qui intéreſſent la Nation.

La conſtitution d'une grande république ne peut pas être l'ouvrage de quelques eſprits : elle doit être l'ouvrage de l'eſprit humain. Vous avez compoſé de neuf membres le comité de Conſtitution ; mais quiconque dans la Convention nationale, hors de ſon ſein, dans la France, dans l'Europe, dans le monde entier, eſt capable de tracer un plan de conſtitution républicaine & de l'écrire, eſt membre néceſſaire du comité de Conſtitution. Il faut donc l'inviter à publier ſes penſées.

Nous devons à une pareille mesure une opinion développée sur l'ordre judiciaire, par Bentham, anglois. Nous lui devons aussi des idées très-utiles sur l'établissement des jurés, que Erskine, membre du parlement d'Angleterre, a communiquées au comité de législation criminelle de l'Assemblée constituante. L'émulation excitée par les regards publics, a produit dans tous les temps les effets les plus utiles. A Athenes, dans les beaux jours de la république, le magistrat faisoit à certaines époques la proclamation suivante : « *Que* » *tout citoyen qui a des vues à proposer sur la lé-* » *gislation, monte à la tribune.....* » Le comité de Constitution vous propose de décreter l'invitation que je vais lire :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de Constitution, invite tous les amis de la Liberté & de l'Égalité à lui présenter, en quelque langue que ce soit, les plans, les vues & les moyens qu'ils croiront propres à donner une bonne Constitution à la République francaise.

Autorise son comité de Constitution à faire traduire & publier par la voie de l'impression, les ouvrages qui seront envoyés à la Convention nationale.

Le projet du comité est adopté.

A ANGERS, de l'Imprimerie nationale, chez MAME.

8

Ao 1528.